

## **Feuille de route Culture**

### **Conseil des ministres franco-allemand 2019**

#### **CULTURE**

La France et l'Allemagne réaffirment leur volonté de coopérer étroitement dans le domaine culturel pour promouvoir le développement de projets communs et faciliter les échanges. Nos deux pays s'engagent également à travailler ensemble au niveau européen sur des initiatives communes, notamment pour assurer une meilleure prise en compte de la diversité culturelle et un soutien fort à la mise en place d'un internet plus sûr.

#### **- Objectif 1 : Lancer une plate-forme numérique franco-allemande**

La France et l'Allemagne travaillent au développement d'une plate-forme numérique franco-allemande, notamment pour les jeunes, proposant des contenus audiovisuels et d'information. Cette ambition, prévue par le Traité d'Aix-la-Chapelle (article 9), pourra être réalisée par des initiatives soutenues par les radiodiffuseurs publics français et allemands.

La France et l'Allemagne ont entamé des travaux pour définir un cadre pour la mise en œuvre du projet. Les deux pays entendent proposer la création d'une offre :

- s'adressant au public européen le plus large possible, grâce à sa dimension multilingue et à des formats innovants pour les jeunes ;
- ambitieuse dans son approche de l'information et soucieuse de présenter la culture européenne dans toute sa diversité en offrant une vision humaniste du monde.

#### **- Objectif 2 : Promouvoir la circulation des œuvres littéraires en France et en Allemagne**

La France et l'Allemagne souhaitent agir pour renforcer l'influence de la littérature française en Allemagne et de la littérature allemande en France et favoriser ainsi une meilleure circulation des œuvres littéraires entre leurs deux pays. A cette fin, ils réaffirment leur volonté d'agir ensemble pour favoriser les échanges entre professionnels du secteur du livre, la circulation des créateurs et des traducteurs, l'information et les rencontres avec le public. Ils proposent une manifestation littéraire franco-allemande, qui célèbre alternativement la littérature d'un pays dans l'autre. Afin de faciliter son lancement, ce mécanisme pourrait éventuellement être couplé à un événement existant et reconnu, qui aurait déjà prouvé son ouverture à la littérature étrangère.

**- Objectif 3 : Travailler ensemble à la réalisation d'une ambition commune en matière culturelle et audiovisuelle au niveau de l'Union européenne.**

La France et l'Allemagne se félicitent des actions communes entreprises au cours des négociations européennes sur les principales réformes affectant la culture et souhaitent soutenir un budget approprié du programme Europe créative.

La France et l'Allemagne sont engagées pour élaborer des positions communes de sorte que tous les acteurs européens puissent bénéficier d'un Internet sûr de manière telle que la transition numérique puisse renforcer la diversité culturelle et le pluralisme, appuyée sur une concurrence libre et équitable.

La France et l'Allemagne s'engagent à faire en sorte que les nouvelles règles de protection du droit d'auteur soient pleinement respectées.